

Culture

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde (RSG)  
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

**DÉLIBÉRATION numéro DEL – 2020 – 081 :  
Approbation et vote des tarifs de la programmation culturelle**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à vingt heure trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de SAVIGNAC, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice, afin de procéder à l'élection du nouveau Président et des Vice-Présidents de la CdC du Réolais en Sud Gironde.

**Date de la convocation :** 11 septembre 2020

**Date d'affichage de la convocation :** 11 septembre 2020

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	<b>61</b>
<b>Présents :</b>	<b>56</b>
<b>Votants :</b>	<b>56</b>

<b>Pour :</b>	<b>56</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

**52 titulaires présents :** André-Marc BARNETT (Aillas) ; Philippe CAMON-GOLYA (Auros) ; Isabelle SABIDUSSI (Auros) ; Serge ISSARD (Bagas) ; Bernard PAGOT (Barie) ; Richard GAUTHIER (Bassanne) ; Bernard VINCENTE (Blaignac) ; Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles) ; Jean-Louis SAUMON (Brouqueyran) ; Bastien MERCIER (Camiran) ; Jérémie GAILLARD (Caudrot) ; Sandrine GARRELIS (Caudrot) ; Nicolas SENNAVOINE (Caudrot) ; François QUIRIN (Floudès) ; Serge POUJARDIEU (Fontet) ; Alain DOUX (Fossès-et-Baleyssac) ; Philippe MOUTIER (Gironde-sur-Dropt) ; Graziella CHIAPPA (Gironde-sur-Dropt) ; Laurent MAZIERE (Gironde-sur-Dropt) ; Michel DESPUJOL (Lamothe-Landerron) ; Patricia LAFUGE (Lamothe-Landerron) ; Bruno MARTY (La Réole) ; Bernadette COUSIN (La Réole) ; Luc SONILHAC (La Réole) ; Camille ESTOURNES (La Réole) ; Christophe GARDNER (La Réole) ; Sophie VAULTIER (La Réole) ; Vincent GORSE (La Réole) ; Jean-François MORO (La Réole) ; Marie Françoise MAURIAC (Les Esseintes) ; Alain BREUILLE (Loubens) ; Emmanuel GIL (Loupiac-de-la-Réole) ; Clara DELAS (Mongauzy) ; Patrick DEBRUYNE (Monségur) ; Rébecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur) ; Pascal LAVERGNE

(Monségur) ; Michèle CHOVIN (Morizès) ; Christine LEBON (Noaillac) ; Francis ZAGHET (Pondaurat) ; Dominique TURBET DELOF (Puybarban) ; Jacky BRITTON (Roquebrune) ; Thierry GOURGUES (Saint-Exupéry) ; Didier LECOURT (Saint-Hilaire-de-la-Noaille) ; Franck BOULIN (Saint-Laurent-du-Plan) ; Matthias ROBINE (Saint-Martin-de-Sescas) ; Christian MALANDIT-SALLAUD (Saint-Michel-de-Lapujade) ; Stéphane DENOYELLE (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Myriam BELLOC (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Philippe DELIGNE (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Eliam ARDOUIN (Saint-Sève) ; Philippe MOUTE (Saint-Vivien-de-Monségur) ; Patrick MONTO (Savignac)

\* \* \*

**4 suppléants votants** : François ESTEVEZ, suppléant de Yannick DUFFAU (maire de Brannens) ; Christine DARNAUZAN, suppléante de François MERVEILLEAU (maire de Casseuil), titulaire absent excusé ; Dounia GARCIA, suppléante de Mylène MORIN (maire de Hure) ; Claude ANTONINI, suppléant de Joël DOUX (maire de Montagoudin)

\* \* \*

**4 titulaires absents excusés et non suppléés** : François GUILLOMON (élu d'Aillas) ; Guy DUBOUILH (maire de Berthez) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole) ; M Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole)

\* \* \*

**1 titulaire absent non excusé et non suppléé** : Henri JOANCHICOY (maire de Sainte-Foy-la-Longue)

\* \* \*

**Information** : 3 suppléants présents mais non votants : Aurélien TAUZIN (Fontet) ; Sylvie VERDOUX (Les Esseintes) ; Guy CASADE (Loubens) ;

4 suppléants excusés mais non votants : Carine BUTLER (Bassanne) ; Hervé ARTERO (Noaillac) ; Esther BOZEC (Puybarban) ; Jean-Luc BENTEJAC (Savignac)

**Présidence de séance** : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

**Secrétaire de séance** : M Patrick MONTO, Maire de la ville de Savignac

\* \* \*

**Rapporteur** : M. Francis ZAGHET, Président

VU les statuts de la Communauté de Communes du Réolais lui attribuant l'exercice de la compétence culture : « Programmation et diffusion de spectacles professionnels sur le territoire de la communauté de communes » ; Cliquez ici pour entrer du texte.

\* \* \*

**CONSIDERANT** le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CoTEAC) signé par la Communauté de Communes en partenariat avec la Communauté de Communes Convergence Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et le Conseil Départemental de la Gironde ;

**CONSIDERANT** les critères actuels d'accessibilité au tarif réduit en faveur des étudiants, des personnes de moins de 25 ans, des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

**CONSIDERANT** l'élargissement du tarif scolaire hors Réolais en Sud Gironde (RSG) et groupes, aux enfants de moins de 12 ans uniquement dans le cadre des spectacles Petite Enfance (cf. délibération n° DEL 2016-109B du 11 juillet 2016) ;

**CONSIDERANT** le partenariat avec les associations à vocation sociale et d'intérêt communautaire (AVL, Passerelle, Solid'Avenir, Aide Alimentaire du Réolais, APEFEM) ;

\* \* \*

Monsieur le Président **PRESENTE** la grille des tarifs pour la programmation culturelle :

TARIFS BILLETTERIE	PUBLIC CONCERNE
12€	Spectacles dont le cachet artistique est supérieur à 5 000 €
6€	Spectacles « Famille » et « Jeune Public »
4.50€	Moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), scolaires hors territoire
2.50€	Scolaires CdC RSG non bénéficiaires des parcours « Au Fil de L'eau »
Exonéré	Agents CdC (valable pour une personne), invitations compagnie selon nombre définie par contractualisation, associations à caractère social partenaires de la CdC RSG (AVL, Passerelle, Solid'Avenir, Aide Alimentaire du Réolais, APEFEM) dans la limite de 5 places par association, accompagnants groupes scolaires CdC RSG, groupes issus de structures petite enfance, enfance jeunesse, de compétence intercommunale (CdC RSG)

  

FORFAIT « AU FIL DE L'EAU »	PUBLIC CONCERNE
100€	Groupe d'élèves bénéficiaire des parcours « Au Fil de L'eau » (écoles, collèges, lycée)

\* \* \*

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **approuver** les tarifs présentés ci-dessus ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport du Président, et après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les tarifs de la programmation culturelle;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet.

*Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire ordinaire du 17 septembre 2020.*

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié conforme à l'original,  
Au registre sont les signatures des votants,  
Pour servir et valoir ce que de droit,  
Pour copie au registre des délibérations,

**M. Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté de Communes  
du Réolais en Sud-Gironde



**Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté  
de Communes du Réolais  
en Sud-Gironde